



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, avis est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Esprit qui se tiendra lundi le 1^{er} mars 2021 à 20 h à la salle du conseil de la Mairie de Saint-Esprit située au 21 rue Principale, le conseil étudiera l'avis du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Esprit et devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande concernant le lot 4 510 193 situé sur le rang de la Côte-Saint-Louis

La demande vise à autoriser l'aménagement de stationnements communs dont la distance entre certaines aires de stationnement est à 0 mètre de la limite latérale des lots projetés au lieu de 1 mètre, tel que prévu au règlement de zonage #364.

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19, pour tout questionnement ou pour vous faire entendre à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au plus tard le 1^{er} mars 2021 à 17 h au 450-831-2114 poste 7510 ou à dg@saint-esprit.ca.

Donné à Saint-Esprit, ce 15^e jour de février 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit, certifie que :

- j'ai affiché l'avis public concernant le sujet suivant entre 8 h 30 et 17 h:
 - Présentation du Règlement _____
 - Entrée en vigueur du Règlement numéro _____
 - Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure du lot 4 510 193
 - Résolution # _____ concernant _____

- aux endroits suivants, ce 15 février 2021:
 - Sur le tableau situé à l'intérieur de la Mairie au 21 rue Principale à Saint-Esprit
 - Sur le tableau situé à l'extérieur de la Mairie au 21 rue Principale à Saint-Esprit
 - Sur le tableau au kiosque postal à l'intersection de la rue Principale et de la rue Montcalm

- aux endroits suivants, ce 15 février 2021 :
 - Sur le site Web de la municipalité de Saint-Esprit;
 - Sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Esprit;
 - Envoi postal à chaque adresse de la Municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 février 2021.

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière